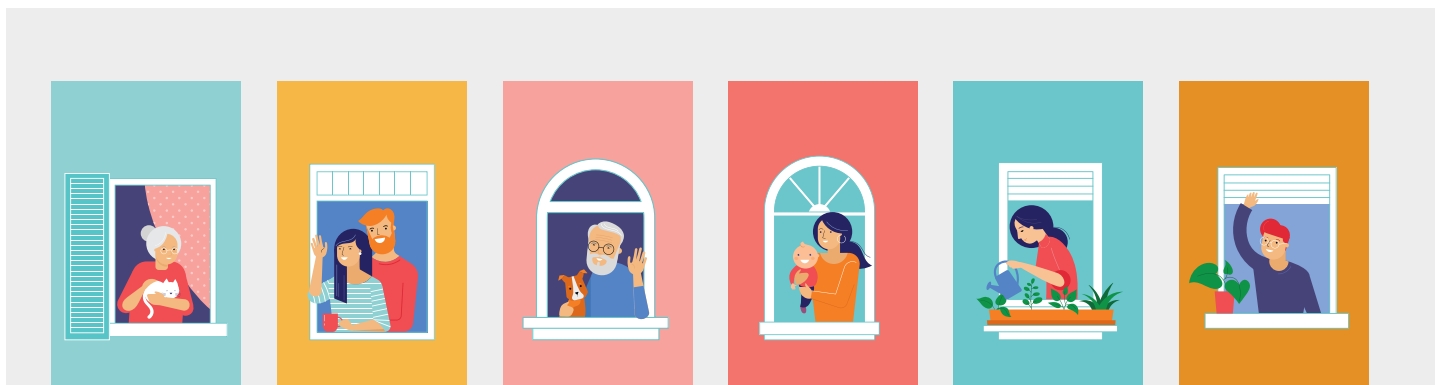




Logement et habitat : Trouver le dispositif adapté à sa situation

Quel choix en matière de logement pour les personnes en situation de handicap intellectuel ?

Selon le profil de la personne, l'étape de vie et son projet, différentes options sont possibles, de l'accompagnement en établissement aux solutions d'habitat inclusif.

Au cœur du sujet, la question du parcours résidentiel pour permettre à chacun de trouver la solution qui lui correspond.



C'est un petit immeuble, à la sortie du tramway, à quelques minutes à pied du centre-ville de Suresnes. Au rez-de-chaussée se trouvent les bureaux du Service Appartements de l'Unapei 92. Et aux étages supérieurs, 4 appartements, gérés par ce service, accueillent des usagers en colocation, un couple et une personne seule. Sept appartements, répartis dans quatre autres villes (Neuilly-sur-Seine, Sceaux, Bourg-la-Reine et Issy-les-Moulineaux) complètent ce parc immobilier.

Autonomes mais accompagnés

Dounia Laouni, avec quatre autres professionnels, coordonne ces logements, occupés par 20 résidents. Ce jour-là, Kevin Taillandier, 25 ans, est venu de Neuilly-sur-Seine rendre visite à Dounia. Depuis deux ans, le jeune homme y occupe un appartement avec deux autres colocataires. À l'atelier conciergerie de l'ESAT de Suresnes, il travaille quatre jours par semaine et se rend en prestation extérieure chez d'autres entreprises, en fonction de son planning. Kevin vivait avant chez sa mère et avait aussi déjà expérimenté la vie en internat. Il ressentait le besoin de vivre de manière plus autonome. Cette étape en colocation lui permet de gagner en autonomie et de mûrir son projet : « *J'aimerais d'ici quelque temps intégrer un logement tout seul. Je m'en sens de plus en plus capable et je prépare ce moment avec l'équipe* ».

Chaque semaine, un éducateur de l'Unapei 92 rencontre Kevin à son domicile dans le cadre d'une IAD (Intervention à domicile) individuelle et deux fois par mois, avec ses colocataires (IAD collective). « *Lors de nos points individuels, je discute avec l'éducateur de mes rendez-vous médicaux, de la gestion de mon budget, de mes repas et de l'équilibre de mon alimentation par exemple* ». Kevin peut également participer à des activités sportives proposées par un professeur, rencontrer la psychologue, et bénéficie de l'aide d'une personne en charge de l'entretien, qui se rend régulièrement dans chaque logement.





Une dynamique de réseau

Ce lien avec l'équipe est important pour chacun des résidents qui, régulièrement, viennent frapper à la porte du bureau de Dounia. Plus qu'un bureau, c'est en fait un petit appartement, équipé d'une cuisine avec une grande table où les locataires aiment venir s'installer pour partager un café, discuter, demander un conseil, rencontrer d'autres résidents. C'est plus facile pour les locataires qui habitent dans les logements aux étages supérieurs de l'immeuble mais les autres, comme Kevin, viennent aussi souvent. « **Nous ciblons des appartements bien connectés au niveau des transports pour que ce soit facile pour les résidents de se déplacer et qu'ils ne se sentent pas isolés** » explique Dounia Laouni. Avec son équipe, elle travaille à maintenir du lien et une dynamique de rencontres. « **Nous fonctionnons en réseau et mutualisons avec les foyers du territoire 92 nord certaines activités.** » Le fonctionnement de ce type d'habitat est voisin de celui du foyer d'hébergement : la facturation, s'effectue avec un prix de journée, les logements sont équipés et meublés. Les résidents, âgés en moyenne de 20 à 30 ans, restent trois à cinq ans, en fonction de leur projet. « **C'est un premier pas vers l'autonomie qui se fait de manière très encadrée et structurée et qui permet de confirmer ou d'infirmer son choix.** »

« Jeune et chez soi »

Toujours à Suresnes, c'est un autre projet que coordonne Julien Veyssier, directeur de pôle à l'Unapei 92 : une expérience d'habitat inclusif, baptisée « Jeune et chez soi », menée en partenariat avec la mairie et deux bailleurs de proximité. Ce projet s'adresse de manière prioritaire à des jeunes qui souhaitent expérimenter un premier habitat autonome, autour d'un lieu de vie partagé. Ils doivent bénéficier d'une RQTH, être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et occuper généralement une activité professionnelle. Le projet se construit autour de plusieurs axes : vivre dans un logement seul, se retrouver avec des personnes de leur âge et partager des temps de vie sociale. À terme, suite à des commissions d'attributions organisées par les bailleurs, une douzaine de studios et de T1, situés dans le cœur de la ville de Suresnes, seront loués à l'Unapei 92.

L'association, grâce à un agrément d'intermédiation locative, pourra sous-louer les appartements à des personnes en situation de handicap. Elles seront accompagnées dans leur projet par une coordinatrice de l'habitat inclusif. « **Ces logements sont tous proches du tramway, d'un réseau de bus, de commerces et de services publics, d'offres de soins, avec un principe d'espace partagé où le locataire peut se rendre à certains moments de la semaine ou du week-end** » explique Julien Veyssier.

Le rôle essentiel des services d'aide et de coordination

Le projet vient d'accueillir en mai sa première locataire, une jeune femme de 25 ans, accompagnée auparavant par le SESSAD et aujourd'hui par le SAMSAH. Elle sera bientôt rejointe par d'autres locataires. Ensemble, ils seront aidés dans leurs démarches par un coordinateur dont le rôle sera aussi de créer du lien et de proposer des moments de vie collective autour de tous les usagers. Le projet s'inscrit ainsi dans le principe d'autodétermination mais aussi de pair-aidance, permettant à chacun de partager avec ses pairs sur son expérience, son vécu, son ressenti. « **L'idée est également de prévenir le repli sur soi ou l'isolement, de favoriser le partenariat avec des acteurs du territoire (sportifs, culturels, santé...), les relations avec le voisinage** ». À terme, les personnes inscrites dans le projet pourraient, dans une perspective de deux ou trois ans, quitter le dispositif et se loger par elles-mêmes. Une expérimentation qui, si elle est réservée à des profils autonomes, reste à suivre.



L'hébergement collectif à l'Unapei 92

Quelques rappels et définitions pour mieux connaître la nature des établissements d'hébergement collectif de l'Unapei 92 :

— **Les FAM (foyers d'accueil médicalisé)** concernent les adultes dépendants ayant besoin d'une tierce personne pour les actes de la vie courante.

— **Les foyers de vie** accueillent les adultes en situation de handicap ayant une certaine autonomie, qui ne fréquentent pas en journée un ESAT ou un CAJ.

Des animations et activités leur sont proposées en fonction de leur handicap.

— **Les foyers d'hébergement** proposent un cadre de vie collectif et accompagnent les adultes qui exercent une activité professionnelle (en ESAT ou en milieu ordinaire) ou de développement de l'autonomie (CAJ).

— **Le foyer intergénérationnel** dispose d'un agrément à la fois comme foyer de vie et comme foyer d'hébergement, ce qui lui permet d'accueillir des adultes de tout âge, avec ou sans activité professionnelle.

— **L'internat en IME** est un lieu de vie et socialisation des jeunes, selon un rythme hebdomadaire séquentiel, à temps plein ou à temps partiel.



Les besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes

À plusieurs kilomètres de là, l'EHPAD Sainte-Emilie à Clamart propose une UPHV : unité pour personnes handicapées vieillissantes. C'est là que Claire Lebranchu, âgée aujourd'hui de 73 ans est accueillie depuis trois ans et demi. Michèle Fabre-Lebranchu, sa sœur, secrétaire générale de l'APEI La Maison du Phare à Neuilly, se souvient de ce changement, difficile à décider au départ, mais qui finalement s'avère aujourd'hui très positif. **« Claire a intégré cette unité à une période particulièrement difficile pour elle. Nous avons perdu nos deux parents à 10 mois d'écart et la crise du COVID démarrait. Claire était la doyenne de son foyer à Neuilly, elle s'y sentait bien, en sécurité, connaissant tout le monde. Joyeuse et extravertie, elle appréciait toute la vie autour d'elle. Pourtant, le rythme, trop rapide, ne lui convenait plus. Elle avait besoin de beaucoup d'attention et d'un accompagnement spécifique pour personnes vieillissantes. Les encadrants du foyer m'avaient alertée depuis plusieurs mois mais je n'arrivais pas à projeter Claire hors de ce cadre dans lequel elle était d'après moi la plus heureuse possible ».**

Et puis une opportunité s'est présentée. Dans le cadre d'un projet expérimental, mené par le département, Claire a rejoint, avec deux autres usagers qu'elle connaissait, en janvier 2021, l'EHPAD Sainte-Emilie, dans une unité pour personnes âgées vieillissantes (UPHV) qui accueille douze personnes. **« Si elle avait bien sûr des appréhensions, elle s'est sentie rapidement chez elle avec une intégration très personnalisée grâce à l'éducateur et à la mobilisation de l'équipe médicale volontaire et formée au handicap »** témoigne Michèle Fabre-Lebranchu, saluant le véritable esprit de famille qui règne dans cette unité grâce à la mobilisation de toute l'équipe. Les places restent encore limitées mais l'expérimentation montre que l'intégration et l'épanouissement au sein de ces unités fonctionnent véritablement.



De la vie en collectivité au logement particulier,

les solutions peuvent être multiples. Le choix doit surtout s'opérer en fonction de l'étape de vie de la personne et de son projet. Pour les profils les plus autonomes, beaucoup d'expérimentations autour de l'habitat inclusif sont aujourd'hui menées, toujours avec une logique d'accompagnement, de partage et d'insertion dans la vie locale. Et avec un principe essentiel : il est toujours possible de revenir à une forme d'habitat précédent si la personne en ressent l'envie ou le besoin.